

# UN MEURTRE SANS ASSISES



**POUR LA JUSTICE BELGE,  
LA MORT ATROCE DE  
MURIEL SLACHMUYLDERS  
NE VAUT PAS PLUS QU'UN  
JOUR DE DÉBAT**

*Désormais, la salle d'audience de la cour d'assises d'Arlon sera souvent inoccupée. Sans la récente réforme initiée par le ministre de la Justice, c'est ici qu'aurait été jugé David Giner.*

Par un froid dimanche d'hiver, en janvier 2015, le cadavre d'une femme est découvert par des chasseurs dans un bois de l'Ardenne belge. Partiellement calciné et lardé de coups de couteaux, le corps est celui de Muriel Slachmuylders, 58 ans, une libraire de Bastogne. Quelques jours plus tard, sur dénonciation, un jeune homme est arrêté. David Giner a 27 ans. Il a toujours clamé son innocence. Deux personnes l'accusent, mais il ne s'agit pas de témoins directs des faits. Les preuves matérielles rassemblées par les enquêteurs prêtent à diverses interprétations. Une affaire qui, d'évidence, nécessiterait un débat en profondeur devant une cour d'assises... Mais, en Belgique, cette juridiction est désormais réservée à des « cas exceptionnels » et David Giner sera jugé par un tribunal correctionnel. M<sup>e</sup> Renaud Molders-Pierre, son avocat, dénonce une grave atteinte aux droits de la défense.



# PSYCHOPATHE NIAIS OU VICTIME D'UNE EFFROYABLE MACHINATION

PAR MICHEL BOUFFIOUX

Il se peut que cette histoire soit celle du meurtrier le plus stupide que la Belgique ait connu. Celle d'un psychopathe froid mais très mauvais calculateur. Celle d'un tueur capable de mettre en œuvre des stratagèmes élaborés pour échapper aux foudres de la justice tout en semant des indices accablants sur son chemin pour permettre à la police de le retrouver très facilement. Une espèce de démoniaque naïf. Un « Petit Poucet » du crime, très rapidement mis hors d'état de nuire par des enquêteurs et un juge d'instruction avisés. Voici pour la version de l'accusation, celle qui sera défendue par le ministère public lors du procès de David Giner qui se tiendra devant le tribunal correctionnel de Neufchâteau, le jeudi 24 novembre 2016. Ou alors... Ou alors, cette histoire est celle du coupable idéal. Celle d'un innocent victime d'une effroyable machination dont les effets ont été renforcés par des policiers butés qui n'ont travaillé qu'à charge. Version de la défense qui sera exposée par l'avocat Renaud Molders-Pierre.



Le prévenu, David Giner, pris en photo lors d'une fête de famille en 2014.

wallon accusé du meurtre de son épouse. A Neufchâteau, le verdict sera rendu par des juges professionnels. On aura eu, c'est certain, un procès express et économique. Mais cette logique comptable est-elle compatible avec le souci de rigueur que les citoyens sont en droit d'attendre de l'institution judiciaire ? Surtout, dans une affaire complexe, dans un dossier où le prévenu a toujours clamé son innocence ? Voyons les faits.

Le dimanche 9 janvier 2015, vers 9 h 30, des chasseurs découvrent le cadavre d'une femme. La malheureuse gît à trois mètres d'un chemin d'accès dans le bois de la paix à Bastogne. Ses mains et son visage ont été volontairement brûlés, son corps est lardé de coups de couteaux. Un crime empreint de sadisme : l'autopsie démontrera que la victime est décédée des suites de l'inhalation de fumées. Autrement dit, elle a été brûlée vive. Dans un premier temps, les enquêteurs ne parviennent pas à identifier ce corps fort abîmé. Ils lancent d'ailleurs un appel à témoin qui évoque erronément la découverte d'une « jeune femme ». In fine, c'est la publication de photos de bijoux découverts sur la scène de crime qui permet de déterminer que la victime se nomme Muriel Slachmuylders. Agée de 57 ans, cette libraire divorcée vivait seule. Elle menait une existence de « compliquée » sur les réseaux sociaux. Relative solitude. Rencontres multiples,

parfois libertines et souvent sans lendemain. Diverses addictions aussi : médicaments, alcool. Depuis quelque temps, son commerce périclitait.

L'enquête s'annonce difficile... Sauf que, deux semaines après le début des investigations, l'auteur présumé du meurtre est livré à la police sur un plateau. Il s'appelle David Giner, 27 ans. Un jeune homme sans casier judiciaire qui a travaillé dans le salon de coiffure voisin de la librairie de Muriel Slachmuylders, sur la place McAuliffe, à Bastogne. A l'origine de ce rebondissement spectaculaire, il y a deux jeunes hommes : Brian S. et Thomas H. qui vivent en couple dans le même immeuble que David, chemin de Muzy, non loin de l'endroit où l'on a retrouvé le véhicule abandonné de la victime. Les dénonciateurs avancent que, depuis plusieurs jours déjà, ils sont les dépositaires d'un lourd secret. Que le soir-même du crime, David Giner est venu se confier à eux : « J'ai planté la librairie », leur aurait-il avoué, sans émotion particulière, leur montrant des paquets de cigarettes, des clés et des billets de loterie à gratter. Le 22 janvier, Giner est arrêté.

« David se trouvait à la fenêtre de son appartement, en train de caresser un petit chat, lorsqu'il a vu débarquer les policiers. Dès le premier interrogatoire, il a compris que, pour eux, il était le coupable du meurtre de Muriel et qu'ils n'en chercheraient pas d'autres. Pourtant, il a toujours protesté de son innocence et je suis persuadée qu'il dit la vérité », nous dit la mère du prévenu, Catherine Guegard. En première analyse, on peut comprendre la conviction des policiers alors qu'à la suite des révélations des deux témoins providentiels, d'autres indices apparaissent. Ainsi des empreintes et de l'ADN du suspect sont découverts au domicile et dans la voiture de la victime. Certaines de ces traces semblent particulièrement accablantes. Par exemple, celles retrouvées sur un arrosoir en plastique se trouvant dans le garage de la victime, ledit arrosoir étant déposé sur un couteau qui a pu être l'arme du crime. Celles aussi trouvées sur un jerrican dans le coffre de la voiture de Muriel Slach-

muylders, lequel aurait pu contenir l'essence qui a servi à incendier le corps de la librairie.

Pour compléter le tableau des éléments à charge, l'enquête connaît un nouveau rebondissement pour le moins spectaculaire en date du 6 mars 2015, soit plus d'un mois après l'arrestation du coiffeur. Le coup de Jarnac pour David Giner. A proximité de l'ancienne gare de Bastogne, Pascal Delperdange élève des ânes. Il découvre des papiers ayant appartenu à la victime jonchant le sol de sa prairie et prévient la police. Branle-bas de combat. De nombreux agents sont dépêchés sur les lieux. Un périmètre de sécurité est créé. Lors de son interrogatoire, le témoin donne un grand couteau aux enquêteurs, lequel a été découvert par une de ses collaboratrices, pratiquement au même endroit que les papiers, quelques semaines plus tôt. En parallèle, les fouilles dans les environs permettent de découvrir un sac rassemblant des effets de la victime et du suspect, notamment des chaussures dont l'empreinte des semelles correspond à un relevé fait sur la scène de crime. La messe est dite...

Mais Giner continue à crier son innocence et son avocat s'étonne que tant de preuves semblent littéralement offertes aux enquêteurs. « Tout a toujours semblé limpide pour les policiers qui se sont acharnés à suivre une seule piste : celle qui leur avait été montrée du doigt, celle conduisant à David Giner. Mais on peut lire ce dossier d'une manière bien différente et se rendre compte que mon client a pu être l'objet d'une machination ; qu'en tous cas, on n'a pas exploré tous les éléments à sa décharge », nous dit M<sup>e</sup> Renaud Molders-Pierre, passablement révolté. Et le pénaliste d'égrainer une partie de ses contre-arguments : « On n'a jamais confronté David Giner à ses deux accusateurs. Ces "témoins" se sont pourtant manifestés très tardivement pour raconter une histoire abracadabrante. A les croire, l'auteur du meurtre prend le soin de brûler le corps de sa victime pour qu'on ne la reconnaisse pas mais ensuite, comme un niais, il va se dénoncer à des voisins qu'il connaît à peine. Et au surplus, ceux-ci ne disent rien aux policiers pendant deux semaines ! Avant de changer d'avis... La suite de l'histoire, celle écrite par les enquêteurs, ne me semble guère plus logique. Il en ressort que mon client serait très habile : il ne laisse aucune trace sur le couteau... Mais, dans le même temps, il serait aussi immensément bête :



il dépose l'arme supposée du crime, bien en évidence, dans le garage de la victime. Ensuite, il pose dessus un arrosoir portant ses empreintes ! Il ne manque qu'un post-it avec son numéro de téléphone ! »

En outre, l'avocat nous explique encore que David Giner ne nie pas s'être trouvé dans la voiture de Muriel Slachmuylders où ses empreintes ont été retrouvées du côté passager. Il a en effet accompagné la librairie chez elle, le 5 janvier 2015, dans le but de prendre possession d'un chaton qu'elle donnait. Circonstance qui l'aurait amené à se rendre dans le garage pour prendre une boîte de transport qui se trouvait à proximité du fameux arrosoir.

On l'imagine aisément, M<sup>e</sup> Renaud Molders-Pierre a aussi sa lecture du fameux rebondissement du 6 mars 2015, près de l'ancienne gare de Bastogne. « David Giner est en prison depuis le 22 janvier 2015. L'enquête part donc du postulat qu'il se serait débarrassé des papiers et du sac de vêtements avant cette date. Ces éléments auraient donc reposé pendant plusieurs semaines près d'un chemin où il y a du passage, sans que personne ne s'en aperçoive. C'est étonnant. Mais il y a plus stupéfiant encore : parmi ces éléments trouvés tardivement, il y avait des tickets imprimés à l'encre thermique. Ceux-ci étaient encore parfaitement lisibles, mais, malgré cela, les enquêteurs ont accrédité l'hypothèse qu'ils sont restés à même le sol, dans la prairie, pendant plusieurs semaines. C'est insensé ! Ce genre de papier, même à l'abri dans un portefeuille, cela se dégrade très vite... L'encre s'efface. Sauf à Bastogne où l'on considère qu'il peut "survivre" à des semaines d'humidité, de pluie et de neige. La thèse la plus probable est évidemment celle que ces pièces à conviction ont été déposées après l'arrestation de mon client dans le but de l'accabler. » A cet égard, la mère de

l'accusé apporte cet élément de réflexion : « Les affaires de David qui se trouvaient dans le sac proviennent de la cave de l'immeuble qu'il partageait avec ses dénonciateurs. Une cave qui n'était pas fermée, à laquelle d'autres personnes pouvaient avoir accès... »

Convaincu de l'existence d'une machination visant à impliquer son client, l'avocat de David Giner regrette amèrement que, dans cette enquête, « des témoignages ont été insuffisamment exploités, des pistes n'ont pas été explorées, des pièces à convictions ont été contaminées par les enquêteurs ». Il aurait souhaité le démontrer en faisant défiler une quarantaine de témoins devant les jurés d'une cour d'assises. « Mais il faudra se contenter d'une procédure bien plus sommaire », regrette-t-il. « Ce n'est pas la faute des juges, mais à cause de la récente loi qui étend les possibilités de correctionnalisation de crimes, David Giner sera jugé d'une manière forcément expéditive. »

C'est aussi sur le plan des principes que ce pénaliste liégeois n'est pas d'accord : « La Constitution offre la garantie aux personnes accusées de crime d'être jugées par un jury populaire. L'actuelle majorité fédérale ne pouvait donc pas s'opposer à cela sans une réforme de la Constitution. Alors, elle n'a pas supprimé le jury mais elle le contourne par une loi qui aura pour effet que, dans l'immense majorité des crimes, la justice sera rendue par les tribunaux correctionnels. Il est extrêmement grave de priver la défense de l'oralité des débats dans les affaires les plus graves. Cette possibilité d'analyse critique de l'enquête est essentielle. Tous les pénalistes savent que la vérité du dossier "écrit" est souvent modulée, voire modifiée, lorsque les témoins sont appelés à la barre ». (Suite page 62)

M<sup>e</sup> Molders-Pierre : « A cause de la récente loi qui étend les possibilités de correctionnalisation de crimes, David Giner sera jugé d'une manière forcément expéditive. »



# COMME DANS UN ROMAN DE GASTON LEROUX, LE MYSTÈRE S'ÉPAISSIT ALORS QU'ON ENTEND LES DÉTAILS APPORTÉS PAR LES TÉMOINS

Est-il essentiel, comme le martèle l'avocat de David Giner mais aussi bien d'autres pénalistes, d'entendre tous les témoins lors d'un procès criminel ? Leurs versions peuvent-elles évoluer avec le temps, voire être fort différentes de ce qui se trouve dans le dossier écrit de l'instruction ? Exercice pratique avec ces deux personnes que nous avons retrouvées à Bastogne. Par exemple, dans le dossier « écrit », le témoignage d'une voisine de la victime est intéressant à plus d'un titre. Cette femme qui habite une maison mitoyenne de celle de Muriel Slachmuylders insiste sur le fait que la librairie recevait de nombreuses visites, évoquant notamment la présence d'un homme d'une cinquantaine d'années qui a déblayé la neige devant sa maison très peu de temps avant sa mort. Un mystérieux inconnu dont l'existence ne fait ensuite plus

thèse que la mort remonte à la nuit précédente. Ce témoin serait-il intéressant à entendre dans le cadre d'une procédure orale ? D'évidence, oui. Mais peut-être pas pour les raisons que l'on croit. En effet, la voisine nous déclare aujourd'hui qu'elle n'est plus certaine de la date du 7 janvier ! En nous précisant toutefois, qu'« on » lui a dit qu'elle s'était « trompée ». « On » portait-il l'uniforme ?

Le témoignage de Pascal Delperdange fascinerait encore plus les jurés d'une cour d'assises. Dans beaucoup de récits médiatiques, cet homme fut présenté comme « le promeneur » qui, plusieurs semaines après l'arrestation de Giner, trouva le fameux sac contenant des indices accablants. Sauf que cet éleveur d'ânes qui fabrique des produits cosmétiques n'a jamais trouvé de sac ! Son histoire commence plutôt par la découverte d'un grand couteau de cuisine, comme nous l'avons écrit dans la première partie de notre récit... « Entre le 23 et le 26 janvier 2015, j'ai séjourné à Ostende », explique-t-il. « Pendant ce congé, ma collaboratrice Micheline Richardeau s'est occupée des bêtes. A mon retour, elle m'a montré un grand couteau qu'elle avait découvert le 25 janvier en inspectant les clôtures de la prairie. Bien que relativement sale, ce couteau était en bon état. Il ne présentait pas des traces de sang. » Micheline Richardeau se souvient parfaitement bien de sa trouvaille mais elle ne parvient plus à la situer au mètre près. De son témoignage, on peut dire avec certitude que le couteau se situait à une distance de 14 à 25 mètres de l'endroit où, le 6 mars 2015, Pascal Delperdange découvrirait des papiers ayant appartenu à Muriel Slachmuylders, soit une feuille

pliée en huit provenant de la commune de Bastogne portant l'identité et la photo de la victime, sa carte de banque, ainsi que quelques tickets imprimés à l'encre thermique. Découverte qui elle-même conduira à des fouilles de la police révélant, à proximité, la présence du fameux sac mélangeant des vêtements de la victime et de David Giner...

Un lien entre le couteau, les papiers, le sac ? A priori, cela semble évident mais dans ce dossier décidément hors norme, ce ne serait pas le cas ! « Je suis perplexe mais "on" m'a dit que le couteau n'avait rien à voir avec l'affaire », confie Pascal Delperdange. Ah, ce fameux « on »... La version de l'accusation impliquerait en tous cas que, fin janvier 2015, à une époque contemporaine de celle de l'arrestation de David Giner, une personne non identifiée aurait déposé ce couteau en bon état, dans un endroit où il pouvait être découvert relativement facilement. Avec la circonstance supplémentaire, que cette lame étrangère au meurtre aurait été placée à quelques mètres du lieu où David Giner se serait débarrassé de papiers appartenant à sa victime. Extraordinaire coïncidence, quel manque de chance pour le prévenu : car ce couteau étranger à l'affaire, comme d'ailleurs celui déposé en dessous de l'arrosoir (voir pages précédentes), désignait l'endroit où chercher des éléments pour l'accabler un peu plus encore.

Mais ce n'est pas tout. Un peu comme dans un roman de Gaston Leroux, le mystère s'épaissit alors qu'on entend les détails apportés par les témoins que nous avons retrouvés. Et l'on se met à repenser à l'interrogation de M<sup>e</sup> Renaud Molders-Pierre sur la possibilité que ces pièces à conviction aient pu être déposées après l'arrestation de David Giner pour finir de l'accabler. En effet, lorsque Micheline Richardeau découvre le couteau, le 25 janvier 2015, alors qu'il n'y a pas de neige, elle ne voit pas les fameux papiers qui, selon la logique du dossier répressif, devraient déjà se trouver là. Ce fait qui devrait servir les arguments de la défense est cependant tempéré par un élément subjectif, l'avis de M<sup>me</sup> Richardeau : « Les papiers étaient peut-être là. Il est possible que je n'y ai pas prêté attention, étant donné qu'il y a souvent des débris jetés sur la prairie ». Quand à Pascal Delperdange, on l'a vu, ce n'est que le 6 mars qu'il



## AU BORD DU CHEMIN

Habillée de rouge, Micheline Richardeau se tient là où elle a trouvé un grand couteau, le 25 janvier 2015. Avec un survêtement vert, Pascal Delperdange désigne l'endroit où, le 6 mars 2015, il a découvert les papiers appartenant à Muriel Slachmuylders. Sur ce cliché, les témoins sont éloignés de 14 mètres l'un de l'autre. Mais Micheline Richardeau est un peu hésitante. Selon elle, il se pourrait que le couteau se soit trouvé, toujours le long de la clôture, mais un peu plus loin. Dans cette hypothèse, les deux découvertes auraient été distantes de 25 mètres. Cela ne change rien : loin d'avoir été dissimulés, le couteau comme les papiers semblent avoir été mis en vue, en bordure d'un chemin fréquenté par de nombreux promeneurs. Quand ont-ils été déposés là ? Avec une intention ? Ce sont des questions clé de cet étrange dossier.



découvre les papiers, censés être restés sur place depuis janvier, si l'on en croit la version de l'accusation.

Lors de notre entretien, Pascal Delperdange se montre très tracassé. Plus encore que la question de la lisibilité des tickets imprimés à l'encre thermique – on espère pour la crédibilité de la justice qu'un avis d'expert a été requis sur ce point technique –, c'est le fait qu'il n'aurait pas décelé leur présence pendant si longtemps qui l'interpelle. Surtout qu'à l'époque, nous explique-il en substance, il vérifiait souvent l'état de ses clôtures qui étaient l'objet de régulières déprédations. « Les papiers n'étaient pas jetés loin de la clôture, c'est d'ailleurs en réparant celle-ci, le 6 mars, que je les ai aperçus. S'ils étaient là depuis janvier, j'ai du mal à croire que je suis passé des dizaines de fois à proximité de l'endroit sans rien remarquer. Tout est possible, mais j'ai du mal à le croire. »

A entendre ce témoin, l'endroit

précis où a été découvert le sac de vêtements pourrait éclaircir bien des choses. « Les enquêteurs ne m'ont posé aucune question à propos de ce sac. C'est dommage parce que s'ils devaient l'avoir trouvé sur mon terrain, dans leur fameux périmètre de sécurité, je pourrais être formel sur un point : ce n'est pas possible qu'il se soit trouvé là pendant plusieurs semaines, sans que je me rende compte de sa présence. Mais bon, on a dit aussi que le sac se trouvait à une centaine de mètres de mon terrain, au bord du RAVel. Je reste donc avec un doute. Encore une fois, si je savais où ils ont découvert le sac, je pourrais mieux témoigner. »

Des propos qui soulèvent des interrogations dont certaines pourraient être levées aisément dans le cadre d'un procès d'assises. Par exemple, cela s'est souvent vu, les jurés et les magistrats auraient pu se déplacer près de la gare de Bastogne, pour éclaircir le contenu du dossier écrit. Mais le fera-t-on dans

le cadre d'un procès correctionnel qui n'a prévu qu'un seul et unique jour de débat ? Peut-être, tout de même, les magistrats auront-ils le temps de cuisiner un peu les témoins providentiels de cette affaire à la lumière de cet ultime commentaire de Pascal Delperdange : « Après les découvertes du 6 mars, un autre fait m'a mis mal à l'aise : l'un des deux garçons qui accusaient David Giner s'est fort rapproché de moi. Finalement, j'en suis arrivé à penser qu'il venait aux renseignements. Cela a duré des semaines. Il m'a dit que lui et son copain n'aimaient pas Giner. Brian et Thomas, je les connaissais déjà un peu avant toute cette histoire. Ils étaient dans beaucoup de combines. Du deal, des trucs comme cela. Parfois, ils ont vécu au-dessus de leurs moyens. Ils se sont séparés après l'affaire. Ce sont des personnes capables de raconter les histoires qui les arrangent, pour obtenir ce qu'ils veulent ». ■